

MINISTRE DE L'INFORMATION
ET DES
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DIRECTION DES FINANCES ET DE
L'EQUIPEMENT, CHARGÉE DU
PERSONNEL

SERVICE DU PERSONNEL

DÉCRET N° ^{84/933 du 23/IC/84} ~~1019/84~~ /M-T-DFEP-SP
portant inscription au tableau d'avance-
ment au titre de l'année 1983 de Monsieur
ONDONGO-KOCO Antoine, Ingénieur des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Servi-
ces de l'Information.

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979

(/u les ~~articles 110 et 111~~ ^{articles 110 et 111} de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

D.F.P.
(/u le Décret n° 62/130/M du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3 Février
1962 portant Statut Général des fonctionnaires ;

D.G.B.
(/u le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'a-
vancement des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fi-
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

D.C.F.
(/u le Décret n° 84/858 du 6 ~~Sept~~ 1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

(/u le Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le Décret n° 84/859 du 13 ~~Sept~~ 1984 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 84/860 du 20 ~~Sept~~ 1984 portant organisation
des interims des Membres du Gouvernement ;

.../...

(/u le Décret n° 82/924 du 20 Octobre 1982 portant Statut Particulier des cadres de l'Information;

(/u le Procès-verbal de la Commission Administrative et Paritaire d'avancement réunié à Brazzaville, le 16 Décembre 1983.

DECRETE

ARTICLE 1ER: Monsieur ONDONGO-KOGO Antoine, Ingénieur de 6ème échelon, des cadres de la catégorie L, hiérarchie 1 des Services de l'Information en service à la Présidence de la République est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 pour le 1er échelon du grade d'Ingénieur en Chef à 2 ans.

ARTICLE 2: Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 23 OCTOBRE 1984

Le Ministre de l'Information et des Postes et Télécommunications,

C.G. BEMBE T.



Ange Edouard POUNGUI.

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale.

Bernard COMBO MATSIOM.

Le Ministre des Finances,



ITINI OSSETOUNIA LEKOUNDZOU.

- AMPLIATIONS: JORPC.....1.
- Présidence République.....2
- MIPT.....2
- DFEP.....2
- DG/RTC/DIAF.....4
- DGTFP.....3
- DFT.....3
- DGE.....3
- DCF.....1
- DCSSIER.....3
- INTERESSE.....1
- SGCM/DC.....2
- ARCHIVES.....4